Arrêt du Conseil de la Martinique qui condamne plusieurs ~~Negres~~ Esclaves, ~~Auteurs~~, fauteurs, ~~chefs~~ ou Complices d'un soulevement savoir 1 a être brulé vif, 9 à la Roue dont un dont y expires et un autre a être jetté ~~au vif~~ encore au fer, 7. a être pendus et 11 a assister aux supplices, au fouet et à la fleur de Lys au front; met à prix la tête des nommés Jerome, Michaut, Mamours à raison de 600 +

Du 14. Aout 1710

+ pour chacun, avec deffenses de leur donner retraite et assistance